

Le Sénat belge tiré au sort

La proposition David Van Reybrouck (inspirée de Terril G. Bouricius)

MONTESQUIEU

**LE SUFFRAGE
PAR LE SORT
EST DE LA NATURE DE LA
DÉMOCRATIE ;
LE SUFFRAGE PAR CHOIX
EST DE CELLE DE
L'ARISTOCRATIE**

Objets Philosophiques Non Identifiés

Quelques propositions antérieures

Figure 5. Propositions pour le tirage au sort d'assemblées législatives.

	ÉTATS-UNIS	ROYAUME-UNI
Nom	Chambre représentative	Chambre des pairs
Rôle	remplace la Chambre des représentants	remplace la Chambre des lords
Nombre de membres	435	600
Composition	tirage au sort anonyme à partir de listes existantes de jurés	1) tirage au sort à partir des listes électorales, 2) autosélection, 3) tirage au sort en fonction d'un quota (genre, région) ; en plus de quelques politiciens appartenant à des partis
Durée	3 ans (renouvelables par tranches)	1-4 ans
Rémunération	très raisonnable	au moins aussi élevée que celle des membres actuels du Parlement + indemnisation raisonnable des employeurs
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> - proposer des lois - évaluer les propositions de loi du Sénat 	seulement évaluer les propositions de loi de la Chambre des communes (pour veiller à leur clarté, à leur efficacité, à leur constitutionnalité)
Auteur	Callenbach et Phillips 1985	Barnett et Carty 1998
Voir aussi	Burnheim 1985 ; Leib 2005 ; O'Leary 2006	Barnett et Carty 2008 ; Zakaras 2010

ROYAUME-UNI	FRANCE	UNION EUROPÉENNE
Chambre des communes	Troisième Assemblée	Chambre des tirés au sort (House of Lots)
remplace la Chambre des communes actuelle	en plus du Sénat et de l'Assemblée nationale	en plus du Parlement européen
		200
tirage au sort, sous réserve de conditions liées à l'âge, aux connaissances et à l'éducation	tirage au sort parmi des candidats volontaires	tirage au sort parmi les citoyens de l'UE, à la proportionnelle en fonction des États membres, participation obligatoire
1-10 ans		2,5 ans (non reconductibles)
très raisonnable	au moins aussi élevée que celle des députés ou des sénateurs + formation et administration	rendre très attrayants les aspects financiers et organisationnels
seulement évaluer les propositions de loi	thèmes à long terme : écologie, affaires sociales, système électoral, Constitution	<ul style="list-style-type: none"> - prise d'initiative - conseil - veto
Sutherland 2008	Sintomer 2011	Buchstein 2009
Sutherland 2011		Buchstein et Hein 2010

Une seule chambre au sort: dilemmes

Première branche	Deuxième branche
Maximiser la représentativité (éviter la « distorsion participative »)	Maximiser l'intérêt et l'engagement favorisé par le volontariat
Mandats courts pour élargir la participation et augmenter la résistance à la corruption	Mandats longs favorisent la familiarité des participants avec les questions étudiées
Assurer à chaque citoyen le droit de parole libre en assemblée	Eviter la domination des intérêts particuliers
Maximiser la capacité à résoudre les problèmes par le biais du débat et de la discussion interne	Eviter la pression du groupe n'altère la qualité du jugement individuel (conformisme, autocensure, polarisation)
Favoriser l'autogouvernement en assemblée	Eviter la domination de leaders charismatiques

Solution de Bouricius: plusieurs instances tirées au sort

- ▶ Une instance
 - réellement représentative: tirée au sort sur l'ensemble des citoyens, participation obligatoire
 - mandats courts, renouvelés pour chaque projet de loi: favorisent la participation du plus grand nombre et la résistance à toute forme d'influence provenant d'intérêts particuliers
 - rôle: adopter ou non, après délibération, le projet de loi

Solution de Bouricius: plusieurs instances tirées au sort

► Plusieurs autres instances

- pour les travaux préparatoires: choix des thèmes à traiter, instruction du dossier, élaboration du projet de loi)
- pour la régulation du processus législatif: élaboration des règles et surveillance,
- tirées au sort sur des listes de volontaires pour une durée de trois ans (renouvelables par tiers tous les ans),
- sauf une instance ouverte à toutes les contributions.

Une application progressive

- (1) une loi ponctuelle
- (2) les lois d'un domaine sensible : conflits d'intérêt pour les élus (certaines parties de la Constitution, loi communale, loi électorale...), choix impopulaires
- (3) améliorer la qualité des délibérations dans le cadre d'un référendum
- (4) remplacer une des chambres élues dans un parlement bicaméral
- (5) prendre en charge tout le processus législatif

« *Plaidoyer provisoire en faveur d'un système bireprésentatif* » (D. Van Reybrouck)

- ▶ un système qui reposerait sur deux types de représentation, élue et tirée au sort: « *les deux ont leurs vertus : les compétences de politiciens de métier et la liberté de citoyens qui n'ont pas à se faire élire* »
- ▶ provisoirement, la meilleure façon de réduire la distance entre gouvernants et gouvernés, voire leur défiance réciproque, délétère pour la démocratie
- ▶ Sénat belge actuel: terreau favorable

Le Sénat belge aujourd'hui

- ▶ 60 sénateurs désignés au second degré :
 - ▶ 50 sénateurs fédérés, élus en leur sein par les parlements des entités fédérées
 - ▶ 10 sénateurs cooptés par ceux-ci
 - ▶ = 35 sénateurs flamands, 24 sénateurs francophones, 1 sénateur germanophone
- ▶ *Pour l'essentiel*, compétent, sur pied d'égalité avec la Chambre des représentants, pour
 - ▶ les révisions constitutionnelles (y compris les déclarations de révision),
 - ▶ les lois spéciales
 - ▶ les lois relatives au financement des partis et au contrôle des dépenses électorales.
- ▶ Possibilité de remettre un avis sur certains projets de loi adoptés par la Chambre des représentants, celle-ci détenant le pouvoir du dernier mot.
- ▶ Possibilité d'établir un « rapport d'information » sur des questions ayant des conséquences pour les compétences des entités fédérées.

Métamorphose graduelle du Sénat en chambre de citoyens tirés au sort

1. plusieurs instances tirées au sort (sur base du modèle de Bouricius présenté plus haut) l'élaboration de recommandations (contraignantes ou non) relatives à une matière suffisamment importante
2. cette méthode pourrait être étendue de façon structurelle à tout un domaine sensible des politiques publiques, pour lequel un accord entre partis semble difficile : environnement, immigration, questions communautaires...
3. le Sénat serait transformé définitivement en deuxième chambre législative composée de plusieurs instances tirées au sort